



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année — N° 46

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 24 Mars 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

- Arrêté nommant le citoyen Hugues JOSEPH, Secrétaire général de la Primature, avec rang de ministre.
- Arrêté nommant le citoyen Jeantel JOSEPH, Secrétaire d'État à la Sécurité publique.
- Arrêté nommant le citoyen Ronald DECEMBRE, Secrétaire d'État aux Finances.
- Arrêté nommant le citoyen Emile BRUTUS, Secrétaire d'État à l'Alphabétisation.
- Arrêté nommant le citoyen Gérald ORIOL Jr, Secrétaire d'État à l'Intégration des personnes handicapées.
- Arrêté nommant le citoyen Jean Jorel JANVIER, Directeur général de l'Administration générale des Douanes.
- Arrêté nommant le citoyen Agabus JOSEPH, Directeur général de l'Office d'Assurance Accident de Travail, Maladie et Maternité (OFATMA).
- Arrêté nommant le citoyen Gamall AUGUSTIN, Directeur général de la Télévision nationale d'Haïti (T.N.H.).
- Arrêté nommant le citoyen Marc EXAVIER, Directeur général de la Radio nationale d'Haïti (R.N.H.).
- Arrêté nommant le citoyen Yves PENEL, Directeur général du Théâtre national.
- Arrêté nommant le citoyen Charles Ernest CHATELIER, Directeur général du Fonds d'Assistance économique et sociale (FAES).
- Arrêté nommant le citoyen Chesnel PIERRE, Directeur général de l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA).
- Arrêté nommant le citoyen Hervé EVEILLARD, Directeur général de l'Autorité portuaire nationale (APN).
- Arrêté nommant le citoyen Elie BLAISE, Directeur général de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT).

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JACK GUY LAFONTANT

PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment l'article 159 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 portant amendement du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 nommant le Premier ministre ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Secrétaire général de la Primature ;

ARRÊTE

Article 1.- Le citoyen Hugues JOSEPH est nommé Secrétaire général de la Primature, avec rang de ministre.

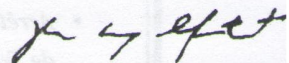
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

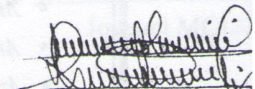
Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Premier ministre :


Jack Guy LAFONTANT

Vu et approuvé par :
Le Président :


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JACK GUY LAFONTANT
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136, 155, 166 et 170 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 nommant le Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2017 nommant les membres du Cabinet ministériel ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les secrétaires d'État ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Jeantel JOSEPH est nommé Secrétaire d'État à la Sécurité publique ;

Le citoyen Ronald DECEMBRE est nommé Secrétaire d'État aux Finances ;

Le citoyen Emile BRUTUS est nommé Secrétaire d'État à l'Alphabétisation ;

Le citoyen Gérald ORIOL Jr est nommé Secrétaire d'État à l'Intégration des personnes handicapées.

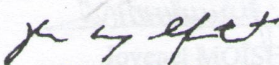
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

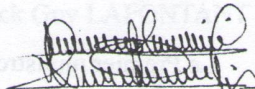
Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Premier ministre :


Jack Guy LAFONTANT

Vu et approuvé par :
Le Président :


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 5 mai 1987 portant Code douanier ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 portant réorganisation du ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Administration générale des Douanes ;

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Jean Jorel JANVIER est nommé Directeur général de l'Administration générale des Douanes.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président

Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre

Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Jude Alix Patrick SALOMON

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu la loi du 28 août 1967 instituant l'Office d'Assurance Accident de Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) au ministère des Affaires sociales ;

Vu le décret du 4 novembre 1983 organisant le ministère des Affaires sociales ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office d'Assurance Accident de Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) ;

Sur le rapport du ministre des Affaires sociales et du Travail ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Agabus JOSEPH est nommé Directeur général de l'Office d'Assurance Accident de Travail, Maladie et Maternité (OFATMA).

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Affaires sociales et du Travail.

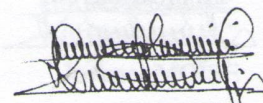
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

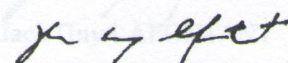
Le Président

Le Premier ministre

Le Ministre des Affaires sociales et du Travail



Jovenel MOÏSE



Jack Guy LAFONTANT



Roosevelt BELLEVUE

LIBERTÉ**ÉGALITÉ****FRATERNITÉ****RÉPUBLIQUE D'HAÏTI****ARRÊTÉ****JOVENEL MOÏSE****PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 16 mai 1989 rapportant celui du 28 janvier 1987 opérant la fusion de la Radio nationale et de la Télévision nationale d'Haïti en un organisme unique et créant la Télévision nationale d'Haïti sous le sigle T.N.H. ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Directeur général de la Télévision nationale d'Haïti (T.N.H.) ;

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Gamall AUGUSTIN est nommé Directeur général de la Télévision nationale d'Haïti (T.N.H.).

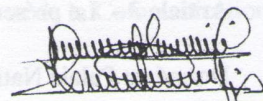
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Culture et de la Communication.

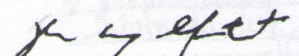
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication


Limond TOUSSAINT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 16 mai 1989 rapportant celui du 28 janvier 1987 opérant la fusion de la Radio nationale et de la Télévision nationale d'Haïti en un organisme unique et créant la Télévision nationale d'Haïti sous le sigle T.N.H. ;

Vu le décret du 16 mai 1989 organisant la Radio nationale d'Haïti désignée sous le sigle R.N.H. ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de la Radio nationale d'Haïti (R.N.H.) ;

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Marc EXAVIER est nommé Directeur général de la Radio nationale d'Haïti (R.N.H.).

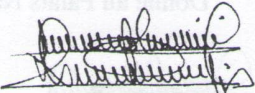
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Culture et de la Communication.

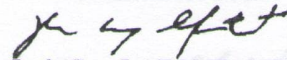
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication


Limond TOUSSAINT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 2 octobre 1984 organisant le Théâtre national ;

Vu le décret du 19 décembre 1989 modifiant les structures actuelles du ministère de l'Information et de la Coordination devenant ministère de l'Information, de la Culture et de la Coordination ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 novembre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) ainsi que leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Théâtre national ;

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Yves PENEL est nommé Directeur général du Théâtre national.

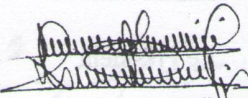
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Culture et de la Communication.

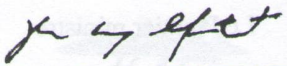
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 24 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication


Limond TOUSSAINT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 28 mai 1990 créant le Fonds d'Assistance économique et sociale (FAES) ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du Fonds d'Assistance économique et sociale (FAES) ;

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Charles Ernest CHATELIER est nommé Directeur général du Fonds d'Assistance économique et sociale (FAES).

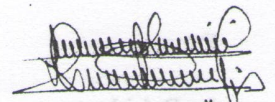
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Économie et des Finances.

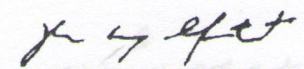
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Économie et des Finances


Jude Alix Patrick SALOMON

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 4 novembre 1983 organisant le ministère des Affaires sociales ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office national d'Assurance Vieillesse (ONA) ;

Sur le rapport du ministre des Affaires sociales et du Travail ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Chesnel PIERRE est nommé Directeur général de l'Office national d'Assurance Vieillesse (ONA).

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé,

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Affaires sociales et du Travail.
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Affaires sociales et du Travail


Roosevelt BELLEVUE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 15 mars 1985 organisant l'Autorité Portuaire Nationale ;

Vu le décret du 9 mars 1989 modifiant certaines dispositions du décret du 15 mars 1985 organisant l'Autorité portuaire nationale ;

Vu le décret du 8 octobre 1990 modifiant la composition actuelle du conseil d'administration de l'Autorité portuaire nationale ;

Vu la loi du 19 février 2009 modifiant l'article 4 du décret du 8 octobre 1990 modifiant celui du 9 mars 1989 relatif à l'organisation de l'Autorité portuaire nationale (APN) ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Autorité portuaire nationale ;

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Hervé EVEILLARD est nommé Directeur général de l'Autorité portuaire nationale.

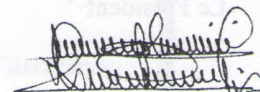
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

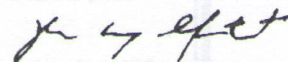
Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Économie et des Finances



Jude Alix Patrick SALOMON

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 et portant réorganisation du ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 8 septembre 2003 portant révision de la loi sur l'Assurance Véhicules Contre Tiers ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT) ;

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Elie BLAISE est nommé Directeur général de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT).

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président

Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre

Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Jude Alix Patrick SALOMON